

K. Tableaux de gestion par type de droits

[Article 23 de AR comptable]

Les informations financières dont la publication dans le rapport de gestion des sociétés de gestion est prévue par l'article XI.248/6, § 2, 8°, du Code de droit économique sont présentées au moyen d'un tableau établi selon le modèle ci-après

I – VENTILATION DE LA DETTE PAR MODE D'EXPLOITATION (6.9. BIS)

REMARQUES PRÉALABLES

Assucopie répartit ensemble les droits de reprographie et de reproduction, dans le tableau du schéma comptable 6.9.bis, il a été choisi (pour faciliter la lecture des tableaux des années futures) d'indiquer uniquement des droits réservés pour la section « reprographie » ; ils concernent cependant les deux types de droits.

Pour les sections B et C, la clé de partage « perception » a été utilisée.

Les droits perçus à répartir non réservés concernent d'une part les droits perçus en 2020 et non répartis en 2020 et d'autre part des excédents de frais de fonctionnement pour des années antérieures réaffectés en dettes aux ayants droit. Ce montant permet de financer la société au 1^{er} janvier.

Les droits perçus à répartir réservés doivent, selon l'AR comptable, être identifiés par année de perception. Cet exercice est techniquement impossible pour Assucopie puisque les réserves concernent des répartitions composées de montants perçus durant des années différentes. Les montants ont été identifiés sur base des années de paiement et des années de perception.

Reprographie			
A	Droits perçus en 2020	792.947,68 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	54.687,22 €	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	7.279,64 €	
D	Droits en attente de perception	- €	
E	Droits perçus répartis	554.108,25 €	
F	Droits payés	472.478,72 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis		
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés	Droits non répartis réservés
	2020	201.603,51 €	344.189,07 €
	2019	101.767,64 €	- €
	2018	179.512,57 €	- €
	2017	10.285,32 €	- €
	2016	66.175,41 €	59.429,61 €
	2015	20.776,37 €	- €
	2014	48.318,90 €	- €
	2013	20.733,64 €	- €
	2012	4.079,73 €	- €
	2011	3.582,62 €	
I	Droits perçus répartis en attente de paiement	982,59 €	
J	Par année de perception		
	2020	511,87 €	
	2019	151,99 €	
	2018	95,39 €	
	2017	113,49 €	
	2016	109,85 €	
K	Total des sommes non répartissables	- €	

Reproduction			
A	Droits perçus en 2020	239.812,86 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	16.535,74 €	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	2.203,54 €	
D	Droits en attente de perception	- €	
E	Droits perçus répartis	133.530,37 €	
F	Droits payés	95.398,30 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis		
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés	Droits non répartis non réservés
	2020	- €	107.736,02 €
I	Droits perçus répartis en attente de paiement	- €	
J	Par année de perception		
	2020	- €	
K	Total des sommes non répartissables	- €	

Exception enseignement/recherche			
A	Droits perçus en 2020	561.298,03 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	58.875,62 €	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	5.157,53 €	
D	Droits en attente de perception	- €	
E	Droits perçus répartis	416.350,83 €	
F	Droits payés	327.856,34 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis		
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés	Droits non répartis non réservés
	2020	79.292,28 €	94.029,83 €
	2019	61.279,03 €	42.105,11 €
	2018	45.089,46 €	- €
I	Droits perçus répartis en attente de paiement	464,62 €	
J	Par année de perception		
	2020	311,74 €	
	2019	152,88 €	
	2018	- €	
K	Total des sommes non répartissables	- €	

Copie privée			
A	Droits perçus en 2020	255.175,34 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	32.351,91 €	219.148,97 €
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	2.344,70 €	
D	Droits en attente de perception	- €	
E	Droits perçus répartis	219.148,97 €	
F	Droits payés	172.234,20 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis		
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés	Droits non répartis non réservés
	2020	42.750,20 €	5.936,80 €
	2019	16.796,34 €	- €
	2018	- €	- €
	2017	3.768,37 €	19.141,68 €
I	Droits perçus répartis en attente de paiement	30,90 €	
J	Par année de perception		
	2020	16,12 €	
	2019	1,02 €	
	2018	- €	
	2017	13,76 €	
K	Total des sommes non répartissables	- €	

Prêt public			
A	Droits perçus en 2020	113.423,37 €	
B	Déductions effectuées sur les droits perçus pour financer les frais de gestion	5.656,21 €	
C	Produits financiers encaissés provenant de la gestion des droits perçus	1.042,20 €	
D	Droits en attente de perception	- €	
E	Droits perçus répartis	82.005,78 €	
F	Droits payés	76.625,37 €	
G	Total des droits perçus non encore répartis		
H	Par année de perception	Droits non répartis réservés	Droits non répartis non réservés
	2020	8.714,59 €	51.920,72 €
	2019	3.625,80 €	- €
	2018	7.588,97 €	- €
	2017	11.245,29 €	- €
	2016	10.079,67 €	8.508,32 €
	2015	11.115,50 €	- €
I	Droits perçus répartis en attente de paiement	227,47 €	
J	Par année de perception		
	2020	172,42 €	
	2019	3,74 €	
	2018	19,03 €	
	2017	7,67 €	
	2016	24,61 €	
K	Total des sommes non répartissables	- €	

II – Frais de gestion

Le total des frais de la ligne A comprend tous les frais (y inclus les frais financiers) liés à la gestion des droits pour le mode d'exploitation concerné, y compris les frais liés aux fins sociales, culturelles et éducatives et au fonds organique, relatifs au même mode d'exploitation. La ligne B comprend uniquement les coûts directs et indirects liés à la gestion des droits pour le mode d'exploitation concerné (y inclus les frais financiers), c'est-à-dire les frais de la ligne A moins tous les frais liés aux fins sociales, éducatives et culturelles et au fonds organique. La ligne C met en rapport les frais liés à la seule gestion des droits, c'est-à-dire le montant mentionné à la ligne B, avec les droits perçus au cours de l'exercice pour le même mode d'exploitation, soit la ligne A du tableau de ventilation de la dette par mode d'exploitation (point I ci-dessus).

La clé de partage « perception » a été utilisée pour ventiler les montants.

Reprographie			Sur la totalité des droits
A	Total des frais	76.353,21 €	189.084,32 €
B	Frais liés à la gestion de droits	66.977,86 €	165.866,82 €
C	Ratio	8%	

Reproduction			Sur la totalité des droits
A	Total des frais	23.112,04 €	189.084,32 €
B	Frais liés à la gestion de droits	20.274,13 €	165.866,82 €
C	Ratio	8%	

Exception enseignement/recherche			Sur la totalité des droits
A	Total des frais	54.095,27 €	189.084,32 €
B	Frais liés à la gestion de droits	47.452,95 €	165.866,82 €
C	Ratio	8%	

Copie privée			Sur la totalité des droits
A	Total des frais	24.592,60 €	189.084,32 €
B	Frais liés à la gestion de droits	21.572,90 €	165.866,82 €
C	Ratio	8%	

Prêt public			Sur la totalité des droits
A	Total des frais	10.931,21 €	189.084,32 €
B	Frais liés à la gestion de droits	9.588,98 €	165.866,82 €
C	Ratio	8%	

L. Événements importants après clôture de l'exercice 2020

Le Conseil d'administration n'a à vous informer d'aucun évènement important survenu après la clôture de l'exercice 2020 et qui serait de nature à modifier de façon significative les comptes annuels qui vous sont présentés.

ASSUCOPIE - Récapitulatif de l'activité de gestion de droits - 2019
Extrait du rapport annuel approuvé lors de l'Assemblée générale du 27 août 2020

	Rubrique	Reprographie	Exception enseignement	Prêt public	Copie privée
Perceptions	Droits facturés en 2019 perçus en 2019	378.333,55 €	417.109,25 €	8.682,27 €	102.014,92 €
	Droits facturés en 2018 non perçus en 2019	- €	- €	- €	- €
Commissions	Total des charges				
	Comptabilité analytique [calculé sur les perceptions]				
	Rémunération pour la gestion des droits (avances sur commissions)	81.000,00 €	90.000,00 €	5.000,00 €	14.000,00 €
	Restitutions de charges indirectes	5.896,19 €	6.551,32 €	363,96 €	1.019,09 €
	Charges indirectes	2.352,84 €	2.614,26 €	145,24 €	406,66 €
	Charges directes	75.103,63 €	83.448,47 €	4.636,03 €	12.980,87 €
Gestion	Droits à répartir				
	* droits en attente de perception	- €	- €	- €	- €
	* droits perçus à répartir	388.004,77 €		15.090,23 €	- €
	Droits perçus à répartir réservés	534.632,59 €	117.133,47 €	37.655,85 €	21.812,81 €
	Droits répartis en attente de paiement				
	* droits perçus répartis non contestés			- €	- €
	* droits perçus répartis faisant l'objet de contestation	- €	- €	- €	- €
	* droits perçus répartis en attente de paiement	3.099,00 €	2.498,00 €	347,00 €	480,00 €
Répartitions	Droits attribués non répartissables	- €	- €	- €	- €
	Produits financiers sur droits [calculés sur dettes]	- €	- €	- €	- €
	Droits mis en répartition** en 2019 [différentes années de perception]	585.187,59 €	675.667,36 €	33.516,48 €	102.014,92 €
	Droits mis en paiement	552.882,55 €	468.533,89 €	36.505,62 €	70.885,39 €
	précompte mobilier versé 26.442,74 €	11.081,43 €	12.794,81 €	634,69 €	1.931,81 €
	Droits payés + précompte mobilier 1.123.054,61 €	550.303,45 €	466.035,82 €	36.295,80 €	70.419,54 €
	** Droits bruts mis pour la 1e fois en répartition hors commissions				
	Les droits bruts des répartitions complémentaires ne sont pas repris dans cette section				

Il est à préciser que les montants repris ci-dessus concernent des années de perception différentes. En effet, les droits payés en 2019 peuvent concerner soit des droits perçus dans l'année, soit des droits provenant des droits mis en attente de paiement (droits réservés), soit des droits antérieurs mis en attribution pour la première fois.

ASSUCOPIE - Récapitulatif de l'activité de gestion de droits - 2018
Extraits du rapport annuel approuvé lors de l'Assemblée générale du 17 juin 2019

	Rubrique	Reprographie	Exception enseignement	Prêt public	Copie privée	Autres
Perceptions	Droits facturés en 2018 perçus en 2018	546.134,54 €	258.558,11 €	47.255,03 €	- €	- €
	Droits facturés en 2017 non perçus en 2018	- €		- €	- €	- €
	Droits facturés en 2016 perçus en 2018	- €		- €	- €	- €
Commissions	Total des charges					- €
	Comptabilité analytique [calculé sur les perceptions]					
	Rémunération pour la gestion des droits (avances sur commissions)	172.347,00 €	- €	5.000,00 €	- €	- €
	Restitutions de charges indirectes	- €		- €	- €	- €
	Charges indirectes	- €		- €	- €	- €
	Charges directes	172.347,00 €		5.000,00 €	- €	- €
Gestion	Droits à répartir	1.170.461,00 €	258.558,00 €	85.761,00 €	4.696,00 €	
	* droits en attente de perception	- €		- €	- €	- €
	* droits perçus à répartir	608.154,00 €	258.558,00 €	43.240,00 €	- €	
	Droits perçus à répartir réservés	561.525,00 €		42.330,00 €	4.683,00 €	
	Droits répartis en attente de paiement					
	* droits perçus répartis non contestés	- €		- €	- €	- €
	* droits perçus répartis faisant l'objet de contestation	- €		- €	- €	- €
	* droits perçus répartis en attente de paiement	782,00 €		191,00 €	13,00 €	- €
	Droits attribués non répartissables	- €		- €	- €	- €
	Produits financiers sur droits [calculés sur dettes]	- €		- €	- €	- €
Répartitions	Droits mis en répartition** en 2018 [différentes années de perception]	354.218,31 €	- €	40.530,13 €	194,12 €	7.181,40 €
	Droits mis en paiement	293.897,41 €	- €	31.164,43 €	194,12 €	7.181,40 €
	précompte mobilier versé 26.442,74 €	23.377,19 €	- €	2.478,88 €	15,44 €	571,22 €
	Droits payés + précompte mobilier 332.437,36 €					
	** Droits bruts mis pour la 1e fois en répartition hors commissions					
	Les droits bruts des répartitions complémentaires ne sont pas repris dans cette section					

Il est à préciser que les montants repris ci-dessus concernent des années de perception différentes. En effet, les droits payés en 2018 peuvent concerner soit des droits perçus dans l'année, soit des droits provenant des droits mis en attente de paiement (droits réservés), soit des droits antérieurs mis en attribution pour la première fois.

L'année 2018 a été une année particulièrement difficile pour Assucopie et les ayants droit. Pour la première fois depuis 2001, les répartitions principales de reprographie et la nouvelle licence légale « exception enseignement » n'ont pu être payées aux membres. Les raisons de ce non-paiement sont multiples et indépendantes de la société. Tout d'abord, suite à la parution tardive des tarifs liés au remaniement de la loi en décembre 2016, Repobel n'a pu facturer aucun droit de l'année de référence 2017 en 2017 et uniquement une partie des redevances sur l'année de référence 2018. Ensuite, les droits payés par Assucopie en 2018 auraient dû être ceux perçus par Repobel en 2017 et début 2018. Or, seul un acompte sur l'année de référence 2017 a été perçu en décembre 2018. En outre, afin d'assurer un minimum de droits aux sociétés de gestion, Repobel a libéré des réserves qui, selon le règlement de répartition d'Assucopie, ne pourront être versés aux membres que par le biais de libérations de réserves. Aussi, en 2018, Assucopie a effectivement perçu 851.947,68 euros mais seulement 234.225,31 euros pour l'année de référence 2017 ce qui ne représente qu'un acompte. Parallèlement, pour répondre aux nouvelles dispositions légales, Assucopie a dû modifier son calendrier de répartition et payer les droits en septembre, date à laquelle la majeure des droits n'avait pas été perçue. Enfin, le Collège des auteurs d'Auvibel n'est pas parvenu à un accord de répartition entre les sociétés de gestion en ce qui concerne les droits de copie privée des années de référence 2015-2017. Or, sans approbation d'un barème, le SPF Économie interdit le paiement de droits y compris des acomptes.

Le fait de ne répartir que les répartitions complémentaires (années de référence antérieures à 2016) et les liquidations de réserves a inmanquablement des impacts sur les comptes et la gestion. Principalement sur la dette envers les ayants droit qui a augmenté notamment au niveau des droits réservés et des droits perçus à répartir non réservés. De plus, la commission affectée pour les frais de gestion a été calculée directement sur les droits perçus à répartir et non par le biais d'avances sur commissions affectées lors des répartitions.



Assucopie

Société de gestion collective
des droits des Auteurs
Scolaires, Scientifiques et Universitaires - scsu

Porte de Limelette
Rue Charles Dubois 4/003
B 1342 - Ottignies-LLN
T./F. +32 (0) 10 400 426
communication@assucopie.be

Num. Entrepr. 0466 710 748
RPM Nivelles 466 710 748
TVA BE 466 710 748
IBAN BE76 2710 4664 3995
BIC GEBABEBB

ASSUCOPIE - Récapitulatif de l'activité de gestion de droits

2017

Extrait du rapport annuel approuvé lors de l'Assemblée générale du 12 juin 2018

	Rubrique	Reprographie	Prêt public	Copie privée	Autres
Perceptions	Droits facturés en 2017 perçus en 2017	407.160,79 €	39.293,02 €	57.774,02 €	- €
	Droits facturés en 2017 non perçus en 2017	- €	- €	- €	- €
	Droits facturés en 2016 perçus en 2017	- €	- €	- €	- €
	Droits facturés en 2015 perçus en 2017	- €	- €	- €	- €
Commissions	Total des charges Comptabilité analytique [calculé sur les perceptions]				- €
	Rémunération pour la gestion des droits (avances sur commissions)	186.000,00 €	5.000,00 €	9.000,00 €	- €
	Restitutions de charges indirectes	- 15.839,56 €	- 1.528,05 €	- 2.247,94 €	- €
	Charges indirectes	- €	- €		- €
	Charges directes	170.160,44 €	3.471,95 €	6.752,06 €	- €
Gestion	Droits à répartir	1.124.148,82 €	74.956,50 €	5.792,11 €	
	* droits en attente de perception	- €	- €	- €	- €
	* droits perçus à répartir	461.008,00 €	29.823,09 €	- €	
	Droits perçus à répartir réservés	651.345,17 €	44.154,01 €	4.877,40 €	
	Droits répartis en attente de paiement				
	* droits perçus répartis non contestés	- €	- €	- €	- €
	* droits perçus répartis faisant l'objet de contestation	4.108,44 €	225,60 €	26,54 €	
	* droits perçus répartis en attente de paiement	2.039,55 €	208,97 €	86,66 €	- €
	Droits attribués non répartissables	- €	- €	- €	- €
	Produits financiers sur droits [calculés sur dettes]	5.647,66 €	544,83 €	801,51 €	- €
Répartitions	Droits mis en répartition** en 2017 [différentes années de perception]	843.224,56 €	32.967,86 €	48.774,02 €	7.559,60 €
	Droits mis en paiement (produits financiers compris)	757.562,51 €	26.811,64 €	40.409,08 €	- €
	précompte mobilier versé 71.183,51 €	65.381,98 €	2.314,00 €	3.487,54 €	
	Droits payés + précompte mobilier 895.966,74 €				

** Droits bruts mis pour la 1^e fois en répartition hors commissions
Les droits bruts des répartitions complémentaires ne sont pas repris dans cette section

Il est à préciser que les montants repris ci-dessus concernent des années de perception différentes. En effet, les droits payés en 2017 peuvent concerner soit des droits perçus dans l'année, soit des droits provenant des droits mis en attente de paiement (droits réservés), soit des droits antérieurs mis en attribution pour la première fois.

Les commissions, quant à elles sont prélevées sur les droits mis en répartition pour financer les frais de l'année écoulée. Ainsi, une provision de 200.000 euros avait été placée sur le compte propre de la Société en janvier 2017 pour assurer le paiement des factures. Notons encore la différence entre les frais réellement engagés par la Société et la comptabilisation des charges comptables.

Le solde des provisions non utilisées est par décision de l'Assemblée générale réaffecté en dettes pour les ayants droit.